

Rapport P-119 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-119, intitulée: «Vétusté de l'immeuble sis au 3, rue Jean-Jacques-De-Sellon»

*CONCLUSIONS*

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 14 septembre 2005)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-119 au Conseil administratif.